

1780.

sa conduite lorsqu'il a été chargé de la cause ; ne peut comprendre la raison du mécontentement de Son Excellence. Page 51

28 septembre, Québec. Cramahé à Monk. Désirant qu'il prépare des blancs de commission pour les personnes qui devront remplir les fonctions de juge et assesseur à Detroit, aussi des commissions *deditus potestatem* à Alexander McComb, Peyster et Williams, pour les fonction de juges de paix. 54

28 septembre, Québec. Monk à Cramahé. Les commissions devront être préparées en toute hâte ; demande des instructions détaillées. 55

29 septembre, Québec. Cramahé à Monk. Autre lettre concernant les commissions pour le juge, etc., à Detroit. 56

1781.
3 février, Québec. Haldimand au même. Son admission que le Séminaire de Montréal et les sociétés religieuses, qui sont propriétaires de seigneuries, peuvent prêter le serment de foi et hommage, ne peut entraîner des conséquences légales contrairement à l'acte du parlement qui règle le gouvernement de Québec. Lui (à Monk) demande, en sa qualité d'officier de la couronne, de seconder les vues du gouvernement et non de divulguer les difficultés lorsque c'est le devoir de tout bon sujet de concilier l'affection de la population et de donner des preuves de sa fidélité et de son attachement au gouvernement du roi. 57

27 août, Québec. Mathews à Monk. Enonce un cas pour lui faire expliquer son opinion. (Le cas supposé a trait aux transactions du colonel Guy Johnson avec Taylor et Forsyth) 59

28 août, Québec. Monk à Mathews. Expose les mesures qui devront être prises pour le recouvrement dans le cas supposé dans la lettre qui précède. 60

28 août, Québec. Le même au même. Il se propose d'aller à la cour du banc du roi à Montréal, à moins que Son Excellence ne lui donne d'autres instructions. 61

30 août, Québec. Mathews à Monk. Il devra intenter une action pour recouvrer l'argent payé de surplus à Forsyth et Cie, et Taylor et Forsyth ; les détails des transactions entre ces derniers et le colonel Guy Johnson sont mentionnés. 62

Liste des documents dans la cause. 65

1er septembre, Québec. Mathews et Monk. Transmettant les documents dans la cause de Taylor et Forsyth. 66

6 septembre, Montréal. Monk à Mathews. Demandant de nouveaux détails avant de prendre le bref dans la cause de Taylor et Forsyth. 67

13 octobre, Saint-Jean. Mathews à Monk. On a besoin de lui à la cour du banc du roi à Québec. Le bref de *capias* contre Taylor et Forsyth est rapportable le 20 du mois prochain ; on a demandé à Williams de se rendre à Montréal pour aider l'avocat dans les causes déjà intentées contre Taylor et Forsyth, en sorte que Douglas, l'un des témoins, pourra faire voile pour l'Europe dans un navire qui partira en novembre. 70

18 octobre, Québec. Monk à Mathews. A transmis tous les documents dans la cause de Taylor à Williams, qui nommera l'avocat qu'il prendra pour conduire la cause. 71

15 novembre, Québec. Le même à Haldimand. Ne croit pas que les juges de la province possèdent un pouvoir suffisant pour juger les matelots du *London* accusés de piraterie. Il croit que pouvoir a été donné de juger ces naufrages à New-York. Les dépositions ont été prises ; quels témoins il faut. 73

31 décembre, Québec. Mathews à Monk. Envoie un extrait d'une lettre de la Chambre du Commerce relativement aux honoraires du bureau du procureur-général. 75